



Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

267, Notre-Dame

Notre-Dame-de-la-Paix

Québec J0V 1P0

Tél. : 819-522-6610 Fax : 819-522-6710

www.notredamedelapaix.qc.ca

Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

Comté de Papineau

Province de Québec

Déclaration de dispense de lecture

6.13 - Adoption du règlement numéro 2020-01 – Camion autopompe-Citerne 2500 gallons impériales 2020-07-06#018

Dispense de lecture

Dispense de lecture du règlement 2020-01. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu, avoir pris connaissance du RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-01 – CAMION AUTOPOMPE-CITERNE 2500 GALLONS IMPÉRIALES celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture;

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix présente et dépose en cette séance extraordinaire du 23 juin 2020, le projet de règlement tel que libellé et décrit au présent procès-verbal;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1er juin 2020 et que le dépôt du projet de règlement est déposé à la séance extraordinaire du 23 juin 2020, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite procéder à l'achat du Camion autopompe-Citerne 2500 gallons impériales;

ATTENDU QUE l'estimation des coûts a été produite par Monsieur Yves Lauzon, chef pompier;

ATTENDU QU'afin de réaliser l'achat du camion autopompe-citerne 2500 gallons impériales, il est nécessaire d'emprunter la somme de 517 387.50\$ sommes remboursable sur une période à être déterminé ultérieurement; Il est proposé par Monique Côté
ET Résolu

D'adopter le règlement numéro 2020-01 intitulé Camion autopompe-citerne 2500 gallons impériales décrétant un emprunt de 517 387.50\$

Adoptée à l'unanimité

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 8 juillet 2020

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'hôtel de ville situé au 267 rue Notre-Dame et au bureau de poste situé au 285 rue Notre-Dame.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 8 (huit) du mois de juillet 2020.

Carole Barbier, directrice générale
et secrétaire trésorière